

**VILLE DE BULLY-LES-MINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DELIBERATION**

**N° 2022-27**

L'an Deux Mil Vingt Deux, le lundi 28 Novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Président du CCAS, suite à la convocation en date du 14.11.2022.

Présents :

Mesdames Nathalie BLANQUET, Jeannine POUCHAIN, Claudine MOUTOIR, Jacqueline DUPRIEZ, Josiane WATTRE, Chantal MULKOWSKI, Sadia GODIN

Messieurs François LEMAIRE, Giuliano GRAVINA, Dominique SALINGUE et Ali BEN FRAJ

Excusés :

Mesdames Caroline MELONI, Delphine LEMETTRE-MAKHLOUFI, Janick ROGEAUX, Sandrine WLODARCZYK, Marie-Paule BOURRIEZ et Claudie LAVOINE.

Madame Nathalie BLANQUET est désignée secrétaire de séance.

**ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS**

Monsieur le Président,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique qui précise les conditions d'application de l'article 6 quater A de la loi 83-634 susvisée ;

Vu la délibération n°2022-42 du 5 juillet 2022 autorisant le Président du Centre de Gestion à passer une convention avec les collectivités et établissements publics et fixant la tarification pour les collectivités et établissements non contributaires de la cotisation additionnelle ;

Vu la déclaration d'intention d'adhésion au dispositif proposé par le Centre de Gestion ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 06 octobre 2022 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président du CCAS ;

Vu les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ;

Accusé de réception en préfecture  
062-266201862-20221128-2022-27-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2022  
Date de réception préfecture : 08/12/2022

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais propose une adhésion qui en facilite cette mise en place dans un cadre financier avantageux ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**PROPOSE**

1. D'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes à compter de la signature de la convention et jusqu'au 27 mars 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus à celle-ci pour le lot suivant :

- Lot 1 : plateforme de recueil des signalements

2. De prendre acte qu'un avenant de prolongation pour une durée d'un an lui sera adressé en cas de renouvellement du marché par le CDG62.

A cette fin,

Le Conseil d'Administration autorise le Président du CCAS à

- Signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes,
- Signer le certificat d'adhésion et tous les actes relatifs à ce dispositif,
- A régler les factures correspondantes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité après que le conseil d'administration en eut délibéré.

Le Maire, Président du CCAS  
Monsieur François LEMAIRE

